



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

**Nombre de membres**

EN EXERCICE 163

PRESENTS : 61

VOTANTS : 106

**OBJET :****FINANCES -  
Modification des  
amortissements et  
immobilisations**Nomenclature ACTES :

7 Finances locales

7.1 Décisions

budgétaires

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURVIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉRON (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOUIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

**COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES**

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :

15 DEC. 2025

Affichage le :

15 DEC. 2025

## **FINANCES - Modification des amortissements et immobilisations**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
VU les statuts du Syndicat ;  
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;  
VU l'avis favorable des commissions concernées ;  
VU l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2022-056 en date du 11 octobre 2022 de la mise en place de la nomenclature de la M57,

Vu la délibération n°2022-057 en date du 11 octobre 2022 pour la fixation mode de gestion amortissements et immobilisations,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements,

Vu l'accord de la Trésorerie de la Ferté-Alais en date du 3 décembre 2025,

La particularité d'un Parc est qu'il n'a pas de ressources propres. Son budget dépend entièrement des participations de l'Etat et de la Région Île-de-France arrêtés dans un contrat de Parc pluriannuel, des Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne dans le cadre de conventions annuelles et des contributions des Communes, des Communautés de Communes et des Communautés d'agglomération telles que défini dans les statuts et par délibération ou par des conventions transitoires. Les dépenses et recettes sont actées lors des votes du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif en fonctionnement et en investissement.

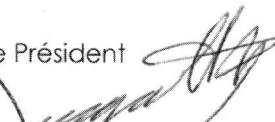
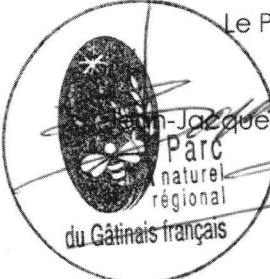
Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Parc est passé à la M57 et a mis en place un nouveau plan d'amortissement afin de répondre aux nouvelles normes.

Il est proposé de modifier la procédure d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : toute nouvelle acquisition sera amortie en une seule fois lorsque les dépenses et les recettes seront effectuées à 100%.

Au terme des amortissements des acquisitions, cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibrera en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement. Un tableau détaillé de chaque amortissement par imputation sera transmis à la trésorerie à l'appui des mandats et titres chaque année.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la modification de la procédure d'amortissement telle que présentée ci-avant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la modification de la procédure d'amortissement telle que présentée ci-avant, à l'unanimité.

Le Président  
  
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT  
Parc naturel régional  
du Gâtinais français  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

